AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1902
FR0011466069-FS0892

22 août 2016

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 août 2016, la société anonyme Ventech (47 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), agissant pour le compte du fonds Ventech Capital II dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 août 2016, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, pour le compte dudit fonds, 572 082 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 9,78% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EKINOPS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 849 827 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.